

Convention d'adhésion associative Bellinux

L'association Bellinux s'inscrit dans le mouvement du logiciel libre et a pour objet de soutenir le partage des savoirs dans une démarche d'éducation populaire.

A cet effet elle conduit des actions et des projets, notamment :

- *sen sibilisation, formation et support à l'informatique libre,*
- *mise à disposition et donation de moyens informatiques (en particulier recyclés),*
- *renforcement d'espaces numériques collectifs et d'accès Internet partagés.*

Comme toute association, Bellinux propose une adhésion à sa structure à destination des particuliers et des entités morales telles que les associations et les institutions publiques. Notre association a décidé de mettre en place un principe de fonctionnement de l'adhésion bien spécifique à notre activité et à notre but :

Les ordinateurs cédés constituent la représentation physique de la carte d'adhérent à l'association Bellinux.

Pour Bellinux, c'est une façon de donner à ce bien matériel dévalué une nouvelle valeur morale:

- Valeur résiduelle estimée par Bellinux pour un ordinateur : 50 Euros
- Le nombre d'ordinateurs cédés par Bellinux : _____
- La valeur induite de la « carte d'adhésion » à Bellinux : 50 € x ____ = _____ Euros

Ceci est le montant pour l'année d'adhésion à l'association.

Ci dessous, les engagements que la signature de cette convention d'adhésion implique :

- Notre association reçoit ce jour au travers de Bellinux de l'équipement informatique, avec un ensemble de logiciels libres installés et une formation, initiation à leur utilisation et maintenance. En échange, nous nous engageons avant tout à participer à notre tour au partage de savoirs, avec le meilleur de nos connaissances. Nous y consacrerons au moins autant de temps que celui que des personnes de Bellinux nous ont consacré plus ce que nous considérons de la valeur morale de cet équipement.
- Nous nous engageons aussi à ne pas revendre ce que nous avons reçu. Nous pourrions en revanche le donner ou l'échanger, dans le même esprit que nous l'avons reçu de Bellinux. Cette démarche potentialisera au mieux la faculté de ce matériel à devenir un support à la créativité et à l'échange de savoirs.
- Dans ce sens, nous ferons notre possible pour que cet ordinateur reste équipé principalement de logiciels libres. En effet, parce qu'ils visent à générer une rente sur le secret de certaines informations, les logiciels propriétaires ne sont pas propices à être le support d'un libre échange de savoirs.

Nous nous portons aussi responsable des devoirs citoyens liés à cet équipement;

- en particulier d'en faire un usage conforme à l'éthique et aux lois informatiques en vigueur,
- en fin de vie du matériel, de faire le nécessaire pour qu'il soit recyclé convenablement.

Nous déclarons recevoir cet équipement en pleine connaissance de cause :

- des engagements sus-cités,
- des licences libres des logiciels à disposition, comme la Licence Publique Générale (GPL),
- que cet équipement, tout comme les logiciels qui l'équipent, sont fournis à titre gratuit
- du fait que Bellinux ne fournit pas de garantie, mais reste aux cotés de la structure adhérente pendant un

an.

Nous déclarons que Bellinux ne saurait être tenue responsable de l'usage fait de l'équipement cédé.

Nom de l'entité signataire : _____
Contact (Nom +Tel ou Mail) : _____
Date de signature : _____
Signatures des deux parties : _____
Précédées de la mention « Lu et approuvé »